



RÉSEAU DE RECHERCHE
EN SANTÉ DE LA VISION

BOURSE DE RECRUTEMENT
PROGRAMME ÉTUDIANT
RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION
Concours 2018-2019

Objectif du concours

Dans le cadre des différents programmes de formation au Québec, l'exposition aux sciences de la vision est généralement tardive et insuffisante. L'objectif des bourses de recrutement du Réseau de recherche en santé de la vision (RRSV) consiste à susciter l'intérêt des étudiants suffisamment tôt au cours de leur formation pour permettre aux plus prometteurs de poursuivre leurs études en vision.

Admissibilité

- Pour être admissible, le candidat ne doit pas avoir débuté d'études au cycle supérieur ou être inscrit à un programme de premier cycle.
- Un étudiant qui a débuté ses études supérieures dans un domaine autre que la vision, mais qui souhaite réorienter ses études en vision, pourra être jugé admissible. **IMPORTANT** : dans cette situation, le chercheur doit soumettre une justification.
- Le candidat doit effectuer son stage avec un chercheur membre du RRSV
- Seuls les projets à temps plein seront considérés.
- Un laboratoire ne peut présenter qu'une candidature par concours.
- Le réseau accordera un maximum d'une bourse par laboratoire par année fiscale.
- Un étudiant ne peut recevoir qu'une seule bourse de recrutement.

La demande doit être envoyée par courriel sous forme d'un **document PDF unique** comprenant, **dans l'ordre suivant**:

[Pour convertir des documents en PDF et les fusionner, vous pouvez utiliser le programme en ligne gratuit *smallpdf*.](#)

Les documents suivants fournis par l'étudiant:

1. La fiche d'identification ci-jointe dûment complétée
2. Une lettre (1 page maximum) incluant les éléments suivants: motivation de l'étudiant à réaliser son stage, description du projet de recherche auquel il participera (question de recherche, justification et méthodologie), rôle de l'étudiant et bénéfice qu'il en retirera.
3. Son relevé de notes
4. Son CV incluant les sections suivantes: formation académique, diplômes, prix et bourses obtenus, publications (listées dans le format PubMed) et présentations orales ou par affiche à des conférences ou réunions scientifiques (pour chaque présentation, préciser les auteurs dans l'ordre d'apparition dans le programme, le nom de la conférence/réunion, l'endroit et la date de la présentation).

Les documents suivants fournis par le directeur de recherche:

5. Une lettre indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant dans le cadre du projet décrit et pour la durée demandée. Cette lettre doit aussi décrire les objectifs du stage, le rôle de l'étudiant et l'encadrement prévu pour cet étudiant. Cette section peut être envoyée séparément par le directeur.
 - a. Prière d'indiquer s'il s'agit d'un projet de recherche en lien avec la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).
 - b. Prière d'indiquer si vous souhaitez que la bourse soit versée directement à l'étudiant ou payée par transfert institutionnel. Dans le deuxième cas, merci de fournir les coordonnées du représentant de la Direction des finances de l'institution où doit être transférée la bourse (Nom, prénom, établissement/université, département, adresse postale, téléphone, courriel).
6. **Dans un document Excel à part**, la mise à jour du suivi de ses étudiants financés dans le passé par le RRSV (poursuite des études en vision, succès aux concours de bourses, taux de diplomation, poste occupé une fois sur le marché du travail). Le secrétariat du RRSV fournira sur demande une copie de ce document que le chercheur n'aura qu'à mettre à jour et retourner au secrétariat du RRSV.

Les dossiers incomplets et/ou non conformes seront rejetés.

Version janvier 2018

Critères d'évaluation

La demande sera évaluée en fonction de la qualité du dossier du candidat, du rôle et de l'encadrement prévu pour cet étudiant, ainsi que de la pertinence du stage en lien avec les objectifs du programme.

Montant de la bourse

- Le montant d'une bourse de recrutement s'élève à 500 \$ par mois de stage complété, jusqu'à concurrence de 2 000\$. Le financement par le RRSV se fera au prorata des mois complétés à temps plein.
- Le laboratoire hôte aura la responsabilité de bonifier ce montant afin de porter la rémunération de l'étudiant à un niveau acceptable.
- Cette bourse peut être cumulée jusqu'à concurrence de 4 000\$ (c.-à-d. total des bourses 4 000\$).

Engagement

Tout étudiant récipiendaire d'une bourse de recrutement s'engage :

- à reconnaître le soutien du RRSV sur chacune des publications et présentations (orale et par affiche) découlant du projet pour lequel il a reçu la bourse du RRSV en utilisant l'un des libellés suivants, selon la langue de publication et le sujet traité:
 - « Le Réseau de recherche en santé de la vision » ou « The Vision Health Research Network » s'il ne s'agit pas d'un projet en lien avec la DMLA.
 - « La Fondation Antoine Turmel et le Réseau de recherche en santé de la vision » ou « The Antoine Turmel Foundation and The Vision Health Research Network » s'il s'agit d'un projet en lien avec la DMLA
- à déclarer au RRSV toute autre bourse reçue pendant la période financée par le RRSV
- à participer à la réunion annuelle du RRSV
- à aviser le RRSV de son cheminement (programme d'études ou emploi) après son stage dans un laboratoire du RRSV, afin d'aider le RRSV à évaluer l'impact de son programme de bourses de recrutement

Le chercheur ayant recruté le stagiaire s'engage :

- à reconnaître le travail du stagiaire sur toute présentation (orale ou par affiche) découlant d'un travail significatif effectué par l'étudiant pendant son stage
- à reconnaître le travail du stagiaire sur toute publication découlant d'un travail significatif effectué par l'étudiant pendant son stage

Dates limites de dépôt des demandes :

- 15 mars pour les stages de la session d'été
- 15 juillet pour les stages de la session d'automne
- 15 novembre pour les stages de la session d'hiver

Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au secrétariat du RRSV.

Nombre de bourses par année: Tributaire de la disponibilité des fonds.

Prière de faire parvenir une copie électronique de votre demande au:

Réseau de recherche en santé de la vision

reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec:

Réseau de recherche en santé de la vision

514-252-3400 #1568

reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca

www.reseauvision.ca

Le RRSV est soutenu par le Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS) et La Fondation Antoine-Turmel

**FORMULAIRE DE BOURSE DE RECRUTEMENT
2018-2019**

RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION

Salutations (M. ou Mme)

Nom:

Prénom:

Adresse courriel:

Téléphone:

Adresse postale:

Langue de correspondance (anglais ou français)

Niveau, Programme d'études, Université, Faculté et Département:

Date de début du programme :

Coordonnées du directeur de recherche (prénom nom et adresse courriel):

Titre du projet:

Date du début du stage (jj/mm/aaaa):

Date de fin du stage (jj/mm/aaaa):

Nombre d'heures consacrées au stage par semaine:

Ce projet est-il en lien avec la DMLA ? oui non